

Rapport de gestion 2003

"Mesdames et Messieurs,

Alors que je m'apprête à quitter la présidence de l'ACG, ce rapport a pour moi une signification toute particulière.

C'est pourquoi, je ne doute pas que vous me pardonniez de ne pas limiter mon propos, comme c'est l'habitude, aux faits saillants des 12 mois écoulés pour mentionner également, à titre de bilan personnel, quelques avancées marquantes de la cause des communes intervenues au cours de la législature.

S'il fallait retenir un progrès essentiel obtenu ces dernières années, se serait assurément le récent octroi, par le Grand Conseil, d'un statut légal à la planification directrice communale.

En effet, depuis le 28 novembre 2002 les plans directeurs communaux dûment adoptés lient les autorités entre elles, ce qui signifie, ni plus ni moins, que le Canton est également tenu de se conformer aux règles ainsi établies avec les communes.

Bien sûr, pour obtenir un tel pouvoir contraignant, les plans directeurs communaux doivent eux-mêmes être conformes au plan directeur cantonal (comme cela est d'ailleurs le cas dans les autres cantons).

Il n'en demeure pas moins que, grâce à cette évolution, les autorités communales - exécutif et conseil municipal - sont devenues de véritables acteurs dans l'aménagement de leur territoire.

Ce n'est là que justice si l'on considère l'impact de ce type de décisions pour les communes chargées de la réalisation des principales infrastructures de proximité (routes, écoles, centre d'action sociale, équipements culturels, sportifs etc.).

Je remercie à cet égard M. Laurent Moutinot, Président du Département de l'aménagement, qui par son ouverture a permis de finaliser un dossier ouvert depuis plus de 10 ans.

Autre sujet qui devrait avoir d'importants impacts au cours des prochaines années, le projet de loi sur les structures d'accueil de la petite enfance.

A l'issue d'intenses négociations, le Département de l'instruction publique a accepté de limiter ce projet, dont l'objectif est d'améliorer l'offre dans ce domaine, à des règles générales garantissant les conditions d'accueil des enfants.

Auditionnés par la commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil, les délégués de votre comité ont clairement fait valoir qu'en prévoyant de ne participer qu'à hauteur de 10% du coût public futur des crèches, le Canton était mal fondé à vouloir s'immiscer dans leur gestion par l'ajout de nouvelles règles à un cadre normatif déjà bien contraignant.

Dans l'intérêt même des habitants de notre canton, il est à souhaiter que ce projet de loi pourra être rapidement adopté par le législatif cantonal et que l'Etat tiendra ses engagements aussi bien dans le domaine financier qu'en matière de formation, le nombre d'éducatrices de la petite enfance étant actuellement insuffisant.

2003 aura également été marqué par l'approbation, par les communes, du nouveau concept de collaboration entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Les avis furent certes extrêmement partagés. Il n'en demeure pas moins que cette réforme permettra de tirer un meilleur parti de nos compagnies communales de volontaires qui, pour la plupart, disposent déjà du matériel nécessaire à l'accomplissement de leurs nouvelles missions.

Ce nouveau concept, quoique plus modeste qu'une réforme totale de la sécurité civile, a obtenu l'aval de l'Etat.

Il est dès lors indispensable que les communes s'attellent, sans tarder, à mettre sur pied les collaborations régionales qu'exigera le système de piquet prévu.

Autre sujet d'importance, la péréquation financière intercommunale.

Cette année encore, les communes ont accepté de faire acte de solidarité envers celles d'entre elles dont les rentrées fiscales sont les plus faibles.

Je tiens à vous remercier sincèrement d'avoir accepté de proroger les mesures supplémentaires de péréquation des recettes fiscales provenant des personnes morales.

Grâce à cet effort, Avully, Onex et Vernier continueront à bénéficier d'un soutien non négligeable qui, combiné avec les apports du Fonds d'équipement communal, leur permet une amélioration significative de leur situation financière.

Il n'en demeure pas moins que si le système genevois de la péréquation financière est particulièrement redistributif - les communes les plus riches abandonnant jusqu'à 50 % de leurs recettes fiscales - les écarts observés après ce correctif restent importants puisque les valeurs du centime additionnel par habitant s'établissent dans une fourchette de 1 à 5.

Nous sommes dès lors parfaitement disposés à poursuivre avec Mme Martine Brunschwig Graf les discussions entamées avec Mme Micheline Calmy-Rey, dont les services s'étaient lancés dans plusieurs études et simulations en vue d'une réforme complète de la péréquation financière intercommunale.

Il convient toutefois de souligner qu'au vu de la complexité de la matière et des conséquences majeures d'une rupture des équilibres actuels (qui nécessiteront à tout le moins des mesures transitoires importantes) l'aboutissement de ce dossier ne pourra intervenir avant plusieurs années.

Changeant de sujet, ce ne sont pas moins de 16 communes qui disposent aujourd'hui d'agents de sécurité municipaux (ASM).

C'est dire l'importance que revêtent les travaux de la Commission consultative de sécurité municipale dont la présidence, jusqu'alors assumée par M. Daniel Mouchet, a été reprise ce printemps par M. Pierre-Louis Portier.

Rappelons qu'il appartient à cette commission, formée de magistrats communaux, de représentants du Département de justice et police, de la Police et des agents de sécurité municipaux, de conseiller les autorités cantonales en matière de compétences dévolues aux ASM.

Par ailleurs, cette commission a procédé aux choix des uniformes et à la détermination du catalogue de l'équipement des ASM de tout le canton.

Qui plus est, la commission consultative a également fixé le programme de la formation des agents ainsi que les conditions que les aspirants ASM doivent désormais remplir pour être admis à l'Ecole de formation de la police.

Comme vous le savez, la loi sur l'exercice des droits politiques interdit aux communes de faire de la propagande électorale.

Suite à l'intervention de l'ACG auprès du Conseil d'Etat, un groupe de travail a été mis sur pied.

Je suis en mesure de vous informer, aujourd'hui, que les réflexions des experts sont à bout touchant et que l'Exécutif cantonal sera prochainement saisi de propositions concrètes en vue de fournir une plus grande marge de manœuvre aux autorités municipales.

Celles-ci auront dès lors, à l'avenir, la possibilité d'intervenir lors de votations à condition de respecter leurs devoirs de retenue et d'objectivité.

Toujours dans le domaine de l'information, la dernière législature a vu l'entrée en vigueur de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD).

Comme vous le savez, l'ACG a obtenu qu'un certain nombre de dispositions inadaptées aux communes soient retirées du projet élaboré par les experts.

Parallèlement, nous avons développé le site Internet mis à la disposition des municipalités afin que celui-ci réponde encore mieux aux objectifs d'information de la population.

Ainsi, les 35 communes qui utilisent ce site pour leurs besoins propres disposeront prochainement d'une nouvelle fonctionnalité permettant aux internautes de s'abonner automatiquement à un certain nombre de publications électroniques telles que les convocations et procès-verbaux du conseil municipal ou le journal communal.

Après avoir mis, depuis 1998, la priorité sur le site Internet des communes, l'ACG vient de développer son propre outil de communication.

Vous pouvez donc désormais retrouver également sur le web notre mensuel qui fait le point sur chaque séance du comité.

Je vous engage vivement à visiter les pages de "acg.ch" sur lesquelles vous découvrirez une foule de renseignements utiles, comme la liste de nos délégués dans les différentes commissions officielles, sans oublier les photos de tous les magistrats communaux.

Pour clore le sujet des nouvelles technologies, je peux encore vous annoncer que le secrétariat général prépare actuellement, en collaboration avec le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, un projet de portail intranet destiné aux administrations communales sur lequel figureront un grand nombre d'informations utiles à leur travail.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 février dernier, Mme Martine Brunschwig Graf présentait le projet de conférence culturelle genevoise auquel une très grande majorité des communes se disaient intéressées à adhérer.

Ce projet a, depuis lors, été soumis au Grand Conseil et au Conseil Municipal de la Ville de Genève.

Une fois cette convention ratifiée par les législatifs précités, elle pourra être soumise aux délibérants des communes intéressées.

Je tiens à répéter une fois encore, notamment à l'intention de nos collègues magistrats qui ont pris leurs fonctions le 1^{er} juin dernier, que cette conférence a pour but premier de constituer un forum d'échanges en vue de définir ensemble les grands axes de la politique culturelle genevoise et de mieux coordonner l'action des différentes collectivités publiques.

La participation à ce forum n'impliquera, dès lors, de la part des communes qui décideront d'y adhérer, ni obligation de subventionnement des grandes institutions, ni renonciation à une politique culturelle locale indépendante.

Après le passage en revue de ces quelques grands dossiers, je souhaiterais encore procéder à un bref rappel de l'activité de notre Association au cours des derniers mois.

Considérant que la relation de notre travail vous a déjà été faite sur 57 pages dans nos informations mensuelles, vous me pardonnerez certainement de limiter mon intervention à quelques faits saillants.

Au cours des 12 mois écoulés, nous avons tenu 5 Assemblées générales extraordinaires ayant chacune accueilli au moins un membre de l'exécutif cantonal.

Durant le même laps de temps, le comité a, quant à lui, siégé à 10 reprises dans autant de communes différentes.

Si les auditions par le Grand Conseil, au nombre de 4, ont été moins nombreuses que les années précédentes, en revanche notre participation à différents groupes de travail chargés de préparer les lois et règlements cantonaux s'est encore intensifiée.

Cette face immergée de l'iceberg représente certainement la partie la plus importante du travail de notre secrétariat général.

C'est, en effet, en oeuvrant professionnellement et avec toute l'impartialité voulue auprès des fonctionnaires cantonaux qui préparent lois et règlements que nous pouvons le mieux veiller à ce que les textes qui concernent les communes tiennent compte de la réalité de celles-ci.

Par ailleurs, en plus des nombreuses circulaires explicatives adressées aux administrations communales, nous avons organisé plusieurs séances d'information sur des sujets aussi divers que l'application de la directive fédérale sur la santé et la sécurité au travail, l'introduction du nouveau passeport et le pédibus.

Comme chaque année, le secrétariat général s'est chargé de l'organisation du traditionnel voyage des Maires dont la destination fut Cracovie.

Une fois encore, ce déplacement auquel 4 membres de l'exécutif cantonal, dont son Président, nous firent l'honneur de participer fut non seulement l'occasion de solidifier des amitiés, mais aussi celle d'échanger librement et hors de tout protocole sur des problématiques communales.

Vous me permettrez donc de remercier en notre nom à tous l'agence Carlson Wagonlit Travel pour la parfaite organisation de ce voyage ainsi que le Département de l'intérieur, la Ville de Genève, la Banque cantonale de Genève et les Services industriels de Genève pour leur aide financière toujours très appréciée.

Attribué au mois de mai, le Prix de l'Artisanat 2003 est venu récompenser Madame Christiane Murner, maroquinière, à Carouge.

Je tiens à relever ici la très grande qualité du travail du jury de ce prix et en remercier tous les membres et plus particulièrement M. Roger Fallet, son Président pendant 7 ans, qui a souhaité passer la main à son successeur à la direction de l'Ecole des arts décoratifs, M. Victor Durschei.

Permettez-moi encore de mentionner que, comme les années précédentes, l'ACG a collaboré à l'organisation de la récolte des textiles usagés au bénéfice des œuvres d'entraides genevoises.

Cette opération a permis de récupérer 1'140 tonnes de textiles qui sans cela auraient été incinéré et d'épargner ainsi aux communes des frais d'élimination de plus de Fr. 300'000.--.

Nous avons, de même, participé à la mise en place du système de redistribution aux communes des recettes de la taxe anticipée sur le verre qui a permis une rétrocession de Fr. 700'000.--.

Par ailleurs, le secrétariat a coordonné la participation des communes volontaires à la Fête de la musique et à la journée "En ville sans ma voiture".

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour de cette Assemblée générale étant, comme tous les 4 ans, particulièrement chargé, je me vois contraint de limiter mon rappel du passé pour consacrer les quelques minutes restantes à l'évocation du futur.

Comme vous l'aurez constaté à l'énoncé de ce que nous avons réalisé ensemble, le bilan est réjouissant. Pourtant, il n'en demeure que partiel dans la mesure où il ne fait pas apparaître tous les dossiers engagés qui auront inmanquablement des retombées au cours des prochains mois et années.

Nous avons engagé, avec le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, une réflexion approfondie sur l'avenir du réseau secondaire des égouts et sa gestion qui pourrait être notablement améliorée grâce à une collaboration accrue avec les SIG.

Par ailleurs, la mise en place d'un nouveau cadre juridique mieux adapté aux collaborations intercommunales par l'intégration des conseillers municipaux devrait constituer l'une des priorités du prochain comité. Nous avons ainsi identifié différentes pistes de réflexion permettant de donner une nouvelle impulsion à ce projet.

Autre dossier d'importance : le Fonds d'équipement communal.

La multiplication des situations dans lesquelles des participations financières sont sollicitées de la part du Fonds au titre de sa seconde mission, ajoutée au plafonnement de ses ressources par l'Etat, rend nécessaire la fixation de normes de subventionnement plus précises.

Cette question devra être réglée ces prochains mois par une concertation entre l'ACG et le Conseil du Fonds, en souhaitant que le dialogue avec le Canton pourra se poursuivre dans l'état d'esprit constructif qui a prévalu jusqu'à ce jour.

Comme je l'ai indiqué précédemment, une très grande partie du travail du secrétariat général est fourni à l'occasion de sa participation à des groupes techniques.

Estimant que les seules séances mensuelles ne suffisaient plus à suivre le développement de tous les dossiers, le comité sortant est d'avis qu'il serait opportun de réorganiser le fonctionnement de l'organe exécutif de notre Association. C'est pourquoi, il recommande au futur comité, que vous allez élire tout à l'heure, de se doter d'un bureau se réunissant à des fréquences régulières pour mieux être informé de l'avancement des différents dossiers.

Enfin, je ne voudrais pas achever mon dernier discours sans adresser mes plus sincères remerciements à notre Secrétaire général, M. Michel Hug, à son adjoint, M. Alain Rüttsche, ainsi qu'au personnel du secrétariat ACG pour leur engagement et leur appui de tous les instants. La qualité du travail de cette équipe a d'ailleurs abouti à l'obtention récente, par l'ACG, des certifications ISO 9001:2000 et Public Management 9001.

Ma gratitude va également à mes Vice-présidents, MM. Marco Föllmi et Jean-Marc Mermoud, ainsi qu'à tous les membres de comité qui, par leur étude attentive des dossiers et leur participation active à nos réunions, ont permis à notre instance exécutive d'arrêter des positions équilibrées. La contrepartie de ces échanges fructueux étant leur longueur, les séances du comité qui débutent à 17h00 s'achèvent désormais bien au-delà de 20h00.

Merci également à tous les magistrats qui ont accepté de consacrer une partie de leur temps précieux à représenter l'ACG dans les très nombreux organismes et commissions officielles où des sièges nous sont dévolus.

Merci à M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge des communes, dont l'attachement au principe de subsidiarité et la parfaite connaissance des dossiers locaux font l'interlocuteur privilégié de l'ACG et de son président.

Merci enfin à vous tous, chers Collègues, pour votre appui à notre Association et, plus généralement, pour votre dévouement à la cause de vos communes qui vous sont si chères.

C'est donc avec émotion que je quitte mon poste de Président et souhaite plein succès à mon successeur.

Vive les communes genevoises, vive l'ACG !"

Discours prononcé par M. Patrice Plojoux, Président, à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2003, manifestation organisée par les communes du Mandement